

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

Travaux Route Départementale N°781

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2
Considérant, la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, pour des raisons de sécurité,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 19 décembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la société SPAC est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de réfection de chaussée.

La circulation est alternée par feux tricolores sur la RD 781 route de Port Louis.

Article 2 :

L'entreprise SPAC est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 16 décembre 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

